

## Procès-verbal du 20 février 2025

- Le procès-verbal du 9 janvier 2025 est adopté avec les 2 modifications demandées par Catherine SAULET et Christophe ANDRAULT

- désignation d'un secrétaire de séance : M. Christophe ANDRAULT

Etaient présents (18) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Christophe ANDRAULT, Frédéric ESBERT, Catherine DE CHALENDAR, William FOUCHER, Catherine SAULET, Frédéric LEUDIERE, Cédric LANZERAY, Sylviane PASDELOUP et Alain BAUDON

Absents (2) : MM Mathieu MORISSE et Victor CORNEJO

Pouvoirs : (3) M. Mme Christine RONDELEUX à Mme Béatrice de KERPOISSON  
Mme Céline LACROIX à M. Jean-Pierre VERTALIER  
Mme Florence LAVOT-PETIT à M. Christian DUBOURG

### **Plan de financement pour les travaux d'éclairage public rue du colonel Beltrame**

Vu la création du lotissement de 10 maisons rue du Colonel Beltrame face à la gendarmerie

Considérant que l'éclairage public n'est pas installé depuis la fin des travaux

Un devis a été demandé au SDE18 pour l'installation de 9 lanternes LED qui se chiffre à 21 646,15 € HT

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT : 21 646,15 €

Participation du SDE18 (50%) : 10 823,07 €

Participation de la collectivité 10 823,07 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement.

### **Plan de financement Passage en LED Rte de Villequiers entre le cimetière et le stade de BAUGY**

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public et de son souhait de faire baisser la facture énergétique, un devis a été demandé au SDE18 pour changer les 10 lanternes actuelles en LED.

Le montant du devis est de 12 195,46 € HT

M. le maire propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT 12 195,46 €

Participation du SDE 18 (50 %) 6 097,73 €

Solde financé par la collectivité 6 097,73 €

Après délibération le conseil municipal adopte par 21 voix POUR ce plan de financement et autorise M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **Plan de financement Passage en LED suite à une panne Rue de la Croix St Abdon de l'armoire AL à l'armoire AP.**

Suite à une panne de l'éclairage public rue Croix St Abdon, la commune a souhaité profiter de cette remise en état pour changer le mode d'éclairage public. Ce passage en LED permettra de faire baisser la facture énergétique.

Un devis a été demandé au SDE18 pour changer les 17 lanternes actuelles en LED.

Le montant du devis est de 19 812,84 € HT

M. le maire propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT	19 812,84 €
Participation du SDE 18 (50 %)	9 906,42 €
Solde financé par la collectivité	9 906,42 €

Après délibération le conseil municipal adopte par 21 voix POUR ce plan de financement et autorise M. le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### Montant de la part communale EAU

### Tarification 2025 du service public d'eau potable et du service public d'assainissement collectif

Vu l'article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux services eau potable et assainissement et à leur tarification ;

Vu la délibération n°2024\_12\_04 du conseil municipal du 04 décembre 2024 relative à la fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable

Vu la délibération n°2024\_12\_05 du conseil municipal du 04 décembre 2024 relative à la fixation des contre-valeurs au titre des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement

Vu l'entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 du nouveau contrat de délégation par concession de services du service public d'eau potable avec la société SAUR d'une durée de 10 ans

Vu l'entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 du nouveau contrat de délégation par concession de services du service public d'assainissement avec la société VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux d'une durée de 8 ans

Vu l'article 9.3 du contrat de délégation par concession de services du service public d'eau potable relatif à la part perçue pour le compte de la collectivité

Vu l'article 10.3 du contrat de délégation par concession de services du service public d'eau potable relatif à la liaison avec le service de l'assainissement

**Considérant** la nécessité de préciser à la tarification 2025 de la part collectivité de chaque service en vue de la facturation des usagers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** de maintenir sa tarification 2024 sur l'exercice 2025 pour le service public d'eau potable et d'assainissement collectif
- ✓ **RAPPELLE** ci-après la tarification globale 2025 pour chaque service.

#### - Service public d'eau potable

	€ HT	Taux de TVA applicable	€ TTC
<b>Part Collectivité</b>			
- Abonnement annuel :	10,00	5,5 %	10,55
- Prix au mètre cube consommé (au m <sup>3</sup> )	0,5267	5,5 %	0,5557
<b>Part Délégitaire (SAUR)</b>			
- Abonnement annuel :	60,00	5,5 %	63,30
- Prix au mètre cube consommé (au m <sup>3</sup> ) :	1,0457	5,5 %	1,1032
<b>Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'eau</b>			
- Contre-valeur pour la performance des réseaux d'eau potable (au m <sup>3</sup> ) : .....	0,02	5,5 %	0,0211

- **Service public d'assainissement collectif**

	€ HT	Taux de TVA applicable	€ TTC
<b><u>Part Collectivité</u></b>			
- Abonnement annuel :	25,00	10 %	27,50
- Prix au mètre cube consommé (au m <sup>3</sup> ) :	0,8600	10 %	0,946
<b><u>Part Délégitaire (VEOLIA Eau – Compagnie Générale des Eaux)</u></b>			
- Abonnement annuel :	61,00	10 %	67,10
- Prix au mètre cube consommé (au m <sup>3</sup> ) :	1,24	10 %	1,364
<b><u>Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'eau</u></b>			
- Contre-valeur pour la performance du système d'assainissement (au m <sup>3</sup> ) :	0,084	10 %	0,0924

Après en avoir délibéré et procédé au vote ;

Adopté à l'unanimité.

**Décisions du maire 1/09 au 31/12/2024**

Feuille jointe, adopté à l'unanimité.

**Subvention comice agricole BAUGY**

M. le maire expose aux membres du conseil municipal que le comité du comice 2025 fait appel aux communes du canton pour obtenir un soutien financier pour la réussite de la manifestation qui aura lieu les 23 et 24 août.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contribuer à hauteur de 2 € par habitant, (1665 habitants INSEE)

Cette somme de 3 330 € sera prélevée sur le budget 2025.

Adopté à l'unanimité.

**Divers :**


La commission finances s'est réunie et a commencé à travailler sur les 4 budgets annexes (eau, assainissement, gendarmerie et local commercial)

La commission « environnement » se réunira prochainement pour étudier l'emplacement des arbres à planter dans le cadre du programme pluriannuel de végétalisation.

Le secrétaire de séance

  
Christophe ANDRAULT

Le Maire,

  
Pierre GROSJEAN

